

Pour faire face au défi de la lutte contre le changement climatique, la Ville de Toulon a réalisé son Bilan Carbone.



Les services aux citoyens sont source d'une consommation énergétique qu'il s'agit de maîtriser tout en conservant la qualité desdits services. Cantines, équipements sportifs, éclairage public, espaces verts et aires de jeux... sont autant d'éléments de notre vie quotidienne concernés par le Bilan Carbone.

Pourquoi la Ville de Toulon établit-elle un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre ?

Pour deux raisons :

- La Loi Grenelle 2 fait obligation aux collectivités locales desservant plus de 50 000 habitants de publier un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Le CCAS (Centre communal d'action sociale) établissement public de plus de 250 employés, est également concerné par cette mesure.
- D'un bilan peuvent être tirés de précieux enseignements dont il s'agira de se servir pour améliorer les performances.

Quelles sont les activités, compétences et enjeux ?

Le Bilan Carbone est de fait le reflet des activités de la ville en matière de services rendus au public. Il passe au crible 14 compétences municipales (administration générale - déchets, propreté, hygiène - culture et tourisme - espaces verts - infrastructures - équipements communaux - sécurité - déplacements - enfance, jeunesse et éducation - sports - eau - social (CCAS) - éclairage public - réseaux) qui sont autant de signes de dynamisme que de sources d'émissions potentielles. Mais au-delà du constat, le Bilan Carbone est également une précieuse base de réflexion pour préparer et améliorer l'avenir.

Comment réduire les émissions de 20% d'ici 2020 ?

Comme dans les autres collectivités, le Bilan Carbone de la ville de Toulon servira de référence pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : un projet de développement durable sous forme de feuille de route à long terme pour la collectivité. Il sera également une base de données précieuse pour la poursuite et le renforcement de la politique déjà mise en œuvre par la Ville en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Des initiatives ont été prises (étude « Plan de déplacements d'administration » concernant les agents municipaux - rénovation des écoles, depuis plusieurs années, avec des matériaux et installations favorisant les économies d'énergie, etc.), d'autres suivront encore, pour atteindre la réduction préconisée de 20 % des émissions d'ici à 2020.

En savoir plus

- ▶ [Le Bilan Carbone® de la Ville de Toulon pour l'année 2012 \[1\]](#)
- ▶ [Le Bilan Carbone® du CCAS pour l'année 2012 \[2\]](#)
- ▶ [Le plan d'actions du CCAS \[3\]](#)
- ▶ [Coach carbone : calculez votre Bilan Carbone \[4\]](#)
- ▶ [ADEME \[5\]](#)

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

- [1] http://ext.toulon.fr/ddurable/Bilan_Carbone_2012_Ville.pdf
- [2] http://ext.toulon.fr/ddurable/Bilan_Carbone_2012_CCAS.pdf
- [3] http://ext.toulon.fr/ddurable/Plan_actions_CCAS.pdf
- [4] <http://www.coachcarbone.org/>
- [5] <http://www.ademe.fr/>
- [6] <https://www.toulon.fr/annuaires>